

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: IPESOL FINISH
1. 1. 1. Contient:
- éthylbenzène
  - oxyde de calcium
  - xylène (mélange isomère o, m, p)
  - anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [4]
  - diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];
  - tris(nonylphenyl) phosphite
  - isocyanate de tosyle
  - isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone
  - 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate
  - hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle]
  - hydrocarbures, insaturés en C9, polymérisés
  - chlorure de benzoyle
1. 1. 2. N°CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Produit de finition
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- 2IP  
2B rue du Thal  
67210 OBERNAI  
Tel : +33 (3) 88 18 36 99  
Télécopie : +33 (3) 88 19 08 59  
Email : info@2ipfrance.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. N°code du produit: 3476.1

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
  - \* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*
  - \* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 \*
  - \* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*
  - \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 \*

#### 2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention



Attention



Danger

#### 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

#### 2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H332 Nocif par inhalation.

#### 2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	<p>P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>
2. 2. 4. Intervention:	<p>P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342 En cas de symptômes respiratoires: P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>EUH 204 EUH208 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [4], diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolylidène diisocyanate de toluylène TDI [3];, tris(nonylphényl) phosphite, isocyanate de tosyl, isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone, 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate, hexane-1,2-diybiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle], hydrocarbures, insaturés en C9, polymérisés, chlorure de benzoyle. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.</p>
2. 4. Autres dangers:	<p>Le produit se polymérise lentement.</p>

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- éthylbenzène  
- N°CAS: .100-41-4  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10  
- R-S : Symbole(s): F Xn - Phrase(s) R: 11-20-65-48/20-36/37/38  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Tox. aq. chron. 3 - H412
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
- N°Id: 607-195-00-7 - N°CE: 203-603-9 - N°CAS: 108-65-6  
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 20  
- R-S : Classification: • R10 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226
- toluène  
- N°Id: 601-021-00-3 - N°CE: 203-625-9 - N°CAS: 108-88-3  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • F; R 11 • Repr.Cat.3; R 63 • Xn; R 48/20-65 • Xi; R 38 • R 67 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- oxyde de calcium  
- N°CE: 215-138-9 - N°CAS: 1305-78-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325-36-xxxx  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10  
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41  
- SGH : SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315
- xylène (mélange isomère o, m, p)  
- N°CAS: .1330-20-7 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10  
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-20/21-36/37/38-65-48/20  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - STOT un. 3. - 3-(H335) - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Tox. aq. chron. 3 - H412
- anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [4]  
- N°Id: 607-241-00-6 - N°CE: 243-072-0 - N°CAS: 19438-60-9  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • Xi; R 41 • R 42/43 •  
- SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317
- diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolylidène diisocyanate de toluylène TDI [3];  
- N°Id: 615-006-00-4 - N°CE: 247-722-4 - N°CAS: 26471-62-5  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • T+; R 26 • Xi; R 36/37/38 • R 42/43 • R 52-53 •  
- SGH : SGH06 - Tox. aiguë 2 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H330 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3 - 3-(H335) - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351 - Tox. aq. chron. 3 - H412
- tris(nonylphenyl) phosphite  
- N°Id: 015-202-00-4 - N°CE: 247-759-6 - N°CAS: 26523-78-4  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • Xi; R 43 • N; R 50-53 •  
- SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
- isocyanate de tosyle  
- N°Id: 615-012-00-7 - N°CE: 223-810-8 - N°CAS: 4083-64-1  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • R 14 • Xi; R 36/37/38 • R 42 •  
- SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone  
- N°Id: 615-008-00-5 - N°CE: 223-861-6 - N°CAS: 4098-71-9  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10  
- R-S : Classification: • T; R 23 • Xi; R 36/37/38 • R 42/43 • N; R 51-53 •  
- SGH : SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H331 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3 - 3-(H335) - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411
- 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate  
- N°Id: 616-212-00-7 - N°CE: 259-627-5 - N°CAS: 55406-53-6  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • T; R23-48/23 • Xn; R22 • Xi; R41 • R43 • N; R50 •  
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H331 - Sens. cut. 1 - H317 - SGH08 - STOT rép. 1 - Danger pour la santé - H372 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
- hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle]  
- N°CE: 261-879-6 - N°CAS: 59719-67-4 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119983487-19-XXXX  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10  
- R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 36-43-51/53  
- SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- hydrocarbures, insaturés en C9, polymérisés
- N°CE: 615-276-3 - N°CAS: 71302-83-5 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119555292-40
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : - Phrase(s) R: 43-52/53
- SGH : SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H331 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - Tox. aq. chron. 3 - H412

- acide phosphorique
- N°Id: 015-011-00-6 - N°CE: 231-633-2 - N°CAS: 7664-38-2
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Classification: • C; R 34 •
- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314

- butanone; méthyléthylcétone
- N°Id: 606-002-00-3 - N°CE: 201-159-0 - N°CAS: 78-93-3
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2 - H319

- chlorure de benzoyle
- N°CAS: .98-88-4
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Symbole(s): Xn C - Phrase(s) R: 20/21/22-34-43
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - H312 - SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H331 - Sens. cut. 1 - H317 - SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - H314

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- |  |   |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre.  |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | Un incendie produira une épaisse fumée noire.<br>L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection   |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.<br>Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.                                       |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau.   |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.<br>Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.   |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.<br>Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.<br>Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).<br>Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.<br>Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.                       |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.<br>Eviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Observer les réglementations de la protection du travail.   |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.<br>L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.<br>Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.<br>Conserver hors de la portée des enfants.   |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:  | Sol imperméable formant cuvette de rétention.<br>Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. |
| 7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine  |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Produit de finition   |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:    |   |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none"><li>• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550</li><li>• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188</li><li>• oxyde de calcium : VME mg/m<sup>3</sup> = 2</li><li>• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3]; : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,036 - VLE ppm = 0,02 -</li></ul> |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

VLE mg/m<sup>3</sup> = 0,14

• isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,045

• acide phosphorique : VME mg/m<sup>3</sup> = 1 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 2

• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900

• solvant naphta - VME ppm : 100 - VME mg : 435 - VLE ppm : 150 - VLE mg : 650

### 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

#### 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

#### 8. 2. 2. Protection des mains:

Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en polyéthylène ou polypropylène en combinaison avec des sous-gants en tissu

#### 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

#### 8. 2. 4. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

### 8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: selon nuancier

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: 31°C

9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité: 460 °C

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non déterminé.

9. 1. 9. Pression de vapeur: < 110 kPa

9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1.09

9. 1. 11. Viscosité: 2000 mm<sup>2</sup>/s (23°C)

### 9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

9. 3. Information(s) supplémentaire(s): COV = 308 g/l

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO <sub>2</sub> .
10. 4. Conditions à éviter:	Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non applicable.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non applicable.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non applicable.
11. 2. 4. Ingestion:	Non applicable.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Reconditionner ou éliminer comme des déchets spéciaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	cf. § 6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H312 Nocif par contact cutané. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H330 Mortel par inhalation. H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H331 Toxique par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.



---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## IPESOL FINISH

Version: 56d

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

---

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 4. Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 5. Historique:

- 16. 5. 1. Date de la première édition: 13/07/2002
- 16. 5. 2. Date de la révision précédente: 24/06/2015
- 16. 5. 3. Date de révision: 15/06/2020
- 16. 5. 4. Version: 56d
- 16. 6. Réalisé par: 2 IP